

Les allocations 2026

Vendredi 27 mars 2026 - N°555



par Édouard de Nadaillac - vice-président des P.P

A plusieurs reprises, le président de France Galop a clairement exprimé son engagement de ne pas baisser les allocations en 2026 considérant qu'un effort déjà très lourd avait été demandé en 2025 aux acteurs des courses. Pour ce qui nous concerne, il y a bien longtemps que nous affirmons que les allocations ne doivent pas être la variable d'ajustement des budgets de France Galop car un moteur sans carburant finit par s'éteindre.

Mais à regarder l'évolution des chiffres du PMU qui s'effritent chaque jour, on peut légitimement se demander si France Galop va pouvoir tenir un tel engagement ?

Le maintien des allocations au niveau actuel est-il possible ?

Le nouveau management du PMU hérite d'un gros paquebot difficile à manœuvrer, alourdi par un système informatique rigide. Le redressement prendra du temps. Pourtant, le marché hippique en ligne n'est pas en crise : la présidente de l'ANJ, Madame Falque-Pierrotin, déclarait récemment que l'offre de paris hippiques en ligne du groupe FDJ United, sous les marques Zeturf et Unibet, signe une

très belle année 2025 avec une croissance du PBJ nettement supérieure à 10%. PMU.fr, de son côté, résiste mieux que le réseau physique mais affiche une croissance tout juste positive (+1% en 2025). Ces chiffres montrent bien que le potentiel existe, mais que l'outil commercial du PMU reste à moderniser en profondeur.

En attendant le retour à la croissance, les économies de fonctionnement restent évidemment une piste, mais leurs marges de manœuvre sont trop faibles pour maintenir les allocations. On est d'ailleurs sans nouvelle du plan de réduction du personnel annoncé par France Galop et qui, de toutes façons, ne produira pas d'effets immédiats et le refus persistant des deux sociétés mères de mutualiser leurs services ferme une porte supplémentaire.

La trésorerie de France Galop étant déjà sous tension depuis deux ans, la limite de l'exercice sera vite atteinte au rythme où la spirale de récession s'accélère. Le dernier Comité de France Galop qui devait être largement consacré au budget 2026 a été annulé, conséquence des grandes difficultés à se mettre d'accord et à construire un budget au PMU qui conditionne tous les autres budgets de l'Institution. L'heure est grave. Le Président de France Galop avait annoncé ne pas envisager de diminuer les allocations 2026. Est-ce toujours d'actualité ?

Affronter la réalité

La méthode Coué qui consiste à dire que les allocations 2026 ne baisseront pas est déjà sérieusement écornée. Car en réalité, le volume

d'allocations à distribuer en 2026 est déjà en baisse par rapport à 2025.

D'abord, et pour la plus grosse partie, sous l'effet mécanique de la décision de baisse prise en mai 2025 et applicable sur le second semestre. La baisse s'appliquant en 2026 en année pleine, les allocations distribuées au premier semestre 2026 sont donc en baisse par rapport à la période référence. Certes, on le savait et ce n'est donc pas une surprise, mais le constat reste bien là : l'enveloppe des encouragements 2026 sera en retrait par rapport en 2025.

Viendront s'ajouter à cette baisse, les effets de la mesure selon laquelle des courses annulées ne seront pas recourues. Cette décision – contestable – n'a pas été appliquée de manière stricte en ce début d'année chargée en annulations pour cause d'inondations mais elle n'a pas été rapportée. Elle aura sans doute là aussi des conséquences négatives sur les sommes distribuées.

Certaines mesures se présentent comme des économies mais sont en réalité des baisses d'allocations déguisées — et nous devons le nommer clairement. Ainsi, sans aucune consultation France Galop imagine supprimer les primes à l'éleveur à la mort du ou des naisseurs, primes jusqu'alors versées aux héritiers. Une mesure prise sur la base d'une vieille consultation juridique et contestée par l'ensemble des associations d'éleveurs. Cette mesure est contreproductive sur le plan économique, scandaleuse sur le plan éthique et hautement contestable sur le plan juridique. Saisi par un courrier conjoint des PP, de la Fédération des éleveurs et des AQPS, et malgré une consultation réalisée par nos soins, le Président de France Galop semble s'accrocher à cette mesure compte tenu de la situation

financière de l'Institution. Il a accepté de la suspendre dans l'attente d'une concertation avec nous mais indique de prime abord ne pas renoncer à son application. Ce qui entre d'autres termes annoncerait une baisse supplémentaire des encouragements...

Et ce n'est probablement pas la dernière mesure de ce type. Si rien ne change structurellement, d'autres "ajustements" suivront — présentés comme techniques, baissant un peu plus les revenus des propriétaires et des éleveurs. C'est le jeu des petites baisses successives, moins visibles qu'une annonce frontale, mais dévastatrices sur le long terme.

Dire la vérité

Nous ne sommes pas irresponsables, et nous sommes tous parfaitement conscient que la situation est grave. Nous le clamons hélas depuis le début de la mandature.

On ne peut pas se cacher plus longtemps derrière son petit doigt, espérer que la fréquentation en hausse (une rare bonne nouvelle) sur les hippodromes puissent sauver nos finances ou que l'État vienne déverser ses mannes célestes — qu'il n'a plus -sur l'Institution.

Il faut écouter les propositions venues hors des murs d'un Conseil d'Administration composé de 12 personnes toutes respectables mais qui ne détiennent pas — manifestement — seules les clés de l'avenir.

Dites-nous la vérité et rassemblez les acteurs des courses pour qu'ensemble nous sortions de l'ornière.

Partagez avec nous vos avis, vos idées, vos critiques en nous écrivant à associationpp@yahoo.fr